

RÉUNION DU CONSEIL

8 NOVEMBRE 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix huit, le huit novembre, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 octobre 2018 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h04 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Madame Eva LEFEBVRE-LEMARCHAND a été désignée secrétaire de séance.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Zénith - Fixation des critères d'attribution des 10 jours d'occupation annuels - Convention-type à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0562 - Réf. 3484)

Les conditions de mise à disposition gracieuse de la salle du Zénith pour le compte d'autrui dans le cadre des 10 jours dont bénéficie la Métropole en application du contrat de concession ont été adoptées.

La convention-type à intervenir avec les organisateurs a été adoptée et le Président a été habilité à signer cette convention avec chacun des organisateurs.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Parc Naturel urbain des Brûlins - Lancement d'un appel à projets - Désignation des membres du jury** (Délibération n° C2018_0563 - Réf. 3277)

Le lancement d'un appel à projets pour l'animation des zones dédiées aux activités hippiques et agricoles au sein du Parc Naturel Urbain des Brûlins a été approuvé.

Il a été décidé de mettre en place un jury en charge d'apprécier l'intérêt des projets déposés.

Messieurs Frédéric SANCHEZ, Djoudé MERABET, David LAMIRAY, Jean-Marie-MASSON et Frédéric MARCHE ont été désignés en qualité de membres du jury.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Patinoire olympique de l'île Lacroix - Extension et rénovation - Modification du plan de financement - Demande de subventions : autorisation (Délibération n° C2018_0564 - Réf. 3515)**

Le plan de financement modifié des travaux d'extension et de rénovation de la patinoire olympique de l'île Lacroix a été approuvé. Le montant total des travaux est de 9 200 000 €. La Métropole Roen Normandie financera les travaux à hauteur de 1 840 000 €.

Le Président a été habilité à solliciter les subventions aux organismes concernés (Département de la Seine Maritime, Région Normandie, FNDS)

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Association Observatoire du Bureau et de l'Activité en Normandie (OBAN) : adhésion en tant que membre partenaire - Assemblée Générale : désignation d'un(e) représentant(e) (Délibération n° C2018_0565 - Réf. 3467)**

L'adhésion de la Métropole à l'association Observatoire du Bureau et de l'Activité en Normandie à compter de 2018 en tant que membre partenaire a été autorisée. Une cotisation dont le montant est de 4 000 € pour 2018 sera acquittée chaque année.

Monsieur Alain OVIDE a été désigné en tant que représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein de l'Assemblée Générale de cette association.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Etude de programmation relative à la construction d'une halle sportive sur le campus du Madrillet - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SPL Rouen Normandie Aménagement pour le suivi de l'élaboration du programme - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0566 - Réf. 3520)**

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée à la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement pour la réalisation d'une étude de programmation relative à la construction d'une halle sportive sur le campus du Madrillet. Le montant de la mission est de 4 200 € TTC.

Les termes de la convention confiant la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à la Société Publique Locale Rouen Normandie Aménagement ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention ainsi que, le cas échéant, les actes subséquents, sous réserve de la confirmation de l'engagement de la Région Normandie à apporter un cofinancement à l'opération.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Appel à projets "Egalité et lutte contre les discriminations" - Règlement d'intervention pour les années 2019 et 2020 : approbation (Délibération n° C2018_0567 - Réf. 3476)**

Le règlement de participation de l'appel à projets annuel « Egalité et lutte contre les discriminations », pour les années 2019 et 2020 a été approuvé.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Communes d'Elbeuf et de Rouen - Affectation du reversement des Forfaits de Post-Stationnement - Conventions à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0568 - Réf. 3458)**

L'affectation des recettes issues des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) a été approuvée pour les opérations suivantes :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers du réseau de transports en commun (travaux de sécurisation des traversées piétonnes du tramway, modernisation et sécurisation des contrôleurs et modules sonores, renouvellement des appareils de voie et du dispositif d'arrêt automatique du tramway, gros entretien du système de freinage des rames de tramway,...), l'accès aux réseaux (poursuite de la mise en accessibilité du réseau), les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport (aménagement de parcs relais,...),
- aménagements de voirie facilitant la circulation des bus et favorisant une meilleure régularité (couloirs bus, aménagements de carrefours, mise en place de priorités aux bus...),
- étude et mise en œuvre de plans de circulation (études de circulation notamment en accompagnement des projets de transports en commun, comptages, ...),
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale (équipement dynamique des panneaux à messages variables et des panneaux de jalonnement dynamiques, travaux de signalétique,...),
- aménagement de carrefours (incluant notamment des prestations de raccordement au Poste Central de Régulation du Trafic (PCRT) et la programmation des carrefours à feux),
- études de sécurité routière et réalisation des aménagements de voirie en découlant,
- études et mise en œuvre de zones à circulation restreinte (ZCR) ou zones à faibles émissions (ZFE),
- études et aménagements d'aires de covoiturage sur des sites en cours d'identification.

Les conventions financières à intervenir avec les villes d'Elbeuf et de Rouen ont été approuvées et le Président a été habilité à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Commune de Rouen - Délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement de la Gare - Contrat de délégation de service public - Avenant n° 10 : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0569 - Réf. 3465)**

Les termes de l'avenant n° 10 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement de la Gare à intervenir avec EFFIA Concessions ayant pour objet d'intégrer la passerelle de liaison automobile permettant de relier le parc de stationnement délégué au parking « P1 » appartenant à la SNCF, au patrimoine de la Métropole à titre gratuit en tant que bien de retour ont été approuvés. Le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Commune de Rouen - Délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement de la Gare - Choix du délégataire - Contrat de délégation de service public : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0570 - Réf. 3462)**

Le choix du Président de la Métropole Rouen Normandie de confier la délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement de la Gare à EFFIA Stationnement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 a été approuvé.

Les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes et le Président a été habilité à signer ledit contrat avec EFFIA Stationnement.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Commune de Rouen - Délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement de l'Hôtel de Ville, de la Cathédrale, du Vieux Marché et de l'Opéra - Avenant n° 3 au contrat conclu avec la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0571 - Réf. 3463)**

Les termes de l'avenant N° 3 au contrat de concession du 28 février 2014 conclu entre la Métropole et la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement, ont été approuvés. Cet avenant a pour objet la modification des conditions financières du contrat en supprimant la révision automatique des tarifs et en réaffirmant la compétence exclusive du Conseil pour fixer la grille tarifaire d'une part, et d'autre part, la majoration de la part fixe de la redevance due par la société publique locale à la Métropole à hauteur de 512 000 € au titre de l'activité 2018, suite à la prise en charge, par la Métropole, à titre dérogatoire au contrat, des études et des travaux pour garantir la stabilité à froid de l'ouvrage du parking de l'Hôtel de Ville.

Le Président a été habilité à signer l'avenant n° 3 au contrat de concession du 28 février 2014.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - StationnementParkings en ouvrage - Parc centre à Elbeuf-sur-Seine, Parc de la Pucelle, Parc Saint-Marc, Parking de la gare, Parking Palais de Justice / Musée des Beaux-Arts, Parc Opéra / Théâtre des Arts, Parc de l'Hôtel de Ville, Parc Cathédrale / Office du tourisme et Parc du Vieux-Marché à Rouen - Rapports des délégués 2017 (Délibération n° C2018_0572 - Réf. 3454)**

Le Conseil a pris acte de la présentation des rapports annuels 2017 de :

- INDIGO, délégataire de service public du Parc centre-Ville d'Elbeuf,
- INDIGO, délégataire de service public du Parc de la Pucelle à Rouen,
- INDIGO, délégataire de service public du Parc Saint-Marc à Rouen,
- Q Park Services, délégataire de service public du Parking Palais de Justice / Musée des Beaux-Arts à Rouen,
- EFFIA Concessions, délégataire de service public du Parking de la Gare de Rouen Ville
- la SPL RNS, délégataire de service public du Parc Opéra/ Théâtre des Arts à Rouen,
- la SPL RNS, délégataire de service public du Parc de l'Hôtel de Ville à Rouen,
- la SPL PAR, délégataire de service public du Parc Cathédrale / Office du tourisme à Rouen,
- la SPL PAR, délégataire de service public du Parc du Vieux-Marché à Rouen.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Réseau routier portuaire : réhabilitation du boulevard maritime - Versement d'un fonds de concours - Convention à intervenir avec le GPMR : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0573 - Réf. 3495)**

Le versement d'une subvention d'un montant maximal de 500 000 € au Grand Port Maritime de Rouen dans le cadre de la troisième phase de travaux de réhabilitation du boulevard maritime portant sur le barreau de desserte portuaire du Boulevard des Docks vers la voie rapide Sud 3 (section 4), et du Boulevard Maritime entre le giratoire des Docks et la RD13 (section 5), soit 4,7 km a été approuvé.

Les dispositions de la convention relative au financement de ces travaux de réhabilitation ont été approuvées et le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec le Grand Port Maritime de Rouen.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Notre-Dame-de-Bondeville - Travaux de requalification complète de la place Sadi Carnot - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0574 - Réf. 3413)**

Le montant de l'opération de requalification complète de la place Sadi Carnot à Notre-Dame-de-Bondeville à hauteur de 362 000 € TTC, a été approuvé tout comme les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Notre-Dame-de-Bondeville confirmant sa participation à hauteur de 58 000 €.

Le Président a été habilité à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Réalisation d'une voie verte entre Duclair et Le Trait sur l'ancienne voie ferrée - Plan de financement : approbation - Demande de subvention auprès de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime : autorisation (Délibération n° C2018_0575 - Réf. 3421)**

Le plan de financement relatif à la réalisation d'un aménagement cyclable entre Duclair et Le Trait sur l'ancienne voie ferrée a été approuvé. Ce projet est estimé à un montant de 201 653,34 € pour les études et de 2 849 909,95 € pour les travaux. La Métropole Rouen Normandie financera le projet à hauteur de 95 576,67 € pour les études et de 1 176 074,98 € pour les travaux. Le Département de la Seine Maritime et la Région Normandie contribueront au projet par le versement de subventions.

Le Président a été habilité à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers et à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'attribution de la subvention.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet

Adoptée (Abstention : 2 voix)

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - EauPréservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides - Contrat à intervenir avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0576 - Réf. 2887)**

Le second volet du contrat global avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie porté par le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec, a été approuvé sous réserve de l'inscription des crédits liés aux engagements de 2019 à 2024 aux budgets correspondants et le Président a été habilité à le signer ainsi que tout acte subséquent.

Monsieur Hubert SAINT a été désigné en tant que représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein du Comité de Pilotage.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Extensions du réseau de chaleur de Petit-Quevilly - Plan de financement actualisé : approbation - Convention de financement à intervenir avec l'ADEME : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0577 - Réf. 3502)**

Le plan de financement actualisé des travaux d'extension du réseau de chaleur de Petit Quevilly suite à l'obtention d'une subvention de 180 000 € HT de l'ADEME a été approuvé.

Les termes de la convention financière à intervenir avec l'ADEME ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention financière.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - - Contrôle des organismes - SPL Rouen Normandie Aménagement - Rapport des actionnaires 2017 : approbation (Délibération n° C2018_0578 - Réf. 3479)**

Le Conseil a pris acte du rapport 2017 présenté par les représentants de la Métropole au Conseil d'Administration de la SPL Rouen Normandie Aménagement.

*** Ressources et moyens - Finances - Commune de Rouen - Modalités de reversement des transferts de compétences (Esadhar, Opéra, Patinoire, Mobilier urbain) - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0579 - Réf. 3461)**

Les termes de la convention à intervenir avec la ville de Rouen permettant d'organiser les modalités de reversements de flux financiers suite au transfert de la compétence voirie et de la reconnaissance d'intérêt métropolitain de l'Opéra de Rouen Normandie, de l'Ecole Supérieur d'Art et de Design Le Havre-Rouen et de la patinoire olympique de l'Ile Lacroix dans le complexe Guy Boissière ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Budgets Principal, Transport, Déchets Ménagers et Régie Rouen Normandie Création - Admission en non-valeur de créances non recouvrées (Délibération n° C2018_0580 - Réf. 3469)**

Les sommes figurant dans la délibération ont été admises en non valeur suite à des poursuites amiables et contentieuses restées vaines.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement - Budget principal de l'Eau et budget annexe de l'Assainissement - Admission en non-valeur de créances non recouvrées (Délibération n° C2018_0581 - Réf. 3471)**

Les sommes figurant dans la délibération ont été admises en non valeur suite à des poursuites amiables et contentieuses restées vaines.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Orientations budgétaires 2019 - Débat (Délibération n° C2018_0582 - Réf. 3512)**

Le Conseil a pris acte du débat sur les orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2019,

*** Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte-rendu des décisions du Bureau du 17 septembre 2018 (Délibération n° C2018_0583 - Réf. 3510)**

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Président - Compte-rendu des décisions du Président**
(Délibération n° C2018_0584 - Réf. 3490)

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Cléon - Abrogation de la délibération n° C2018_0346 relative à l'approbation de la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme - Dossier amendé de la modification simplifiée n° 4 : approbation** (Délibération n° C2018_0585 - Réf. 3430)

La délibération n° C2018_0346 en date du 25 juin 2018, a été abrogée.

Le projet de modification n° 4 amendé du PLU de Cléon, a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Droit de Préemption Urbain renforcé sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray : approbation** (Délibération n° C2018_0586 - Réf. 2987)

Il a été décidé d'instaurer un Droit de Préemption Urbain renforcé sur la totalité du territoire communal de Saint-Etienne-du-Rouvray et de constater que le périmètre et les modalités du Droit de Préemption Urbain s'établissent en conséquence tel que décrit dans les annexes à la délibération (tableau et plans).

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** (Délibération n° C2018_0587 - Réf. 3424)

A l'issue des échanges, et au regard de l'évolution de l'objectif de modération de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour l'habitat tel qu'affichée dans le document annexé à la délibération, le Conseil a pris acte de la tenue du débat sur le PADD du PLUi de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.